



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	18

Le mardi 12 septembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

### DELIBERATION

N° 146/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Abrogation de la  
délibération n° 47/2023  
relative à l'échange  
de biens immobiliers

**ABSENTS :** Marylène WALKOWIAK, André IPERT.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** André IPERT à Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'abroger la délibération n°47/2023 votée le 12 avril 2023 et ayant pour objet l'échange des biens immobiliers entre la Commune et Monsieur Francis ORENGO

Cette délibération ne dissocie pas correctement l'échange de biens immobiliers.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** l'abrogation de la délibération n° 47/2023 relative à l'échange de biens immobiliers.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Nombre de conseillers :	
en exercice :	
présents :	
votants :	

DELIBERATION
N° 473023

OBJET :
Approbation de la
délibération n° 473023
relative à l'échange
de biens immobiliers

APPROUVE l'approbation de la délibération n° 473023 relative à l'échange de biens immobiliers.

À l'unanimité.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Cette délibération ne dissocie pas correctement l'échange de biens immobiliers.

Monsieur François ORIGNO

voix le 12 avril 2023 et ayant pour objet l'échange des biens immobiliers entre la Commune et

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver la délibération n° 473023

Rapporteur : Sébastien OLHARAN